

POLITIQUE ÉDITORIALE DU BSP-Mali

Le Bulletin de Santé Publique du Mali (BSP-Mali) est la plateforme officielle du Ministère de la Santé pour diffuser des résultats de recherche et analyses fondées sur les données de santé publique.

- **Mission** : Publier des informations fiables, actualisées et utiles pour guider les politiques et interventions de santé au Mali.
- **Processus de relecture** : Chaque manuscrit fait l'objet d'un examen initial par la rédaction, puis d'une évaluation par au moins deux experts (peer-review) ; les auteurs révisent leur texte en fonction des commentaires.
- **Normes de qualité** : Originalité, rigueur méthodologique, pertinence locale, clarté, respect de l'éthique (avis de comité d'éthique requis pour études humaines/animales) et respect du style Vancouver pour les références.
- **Autorisation** : Le BSP-Mali publie uniquement des articles qui ont été autorisés conformément aux politiques d'autorisation du Ministère en charge de la santé du Mali. Avant de soumettre des articles pour publication, les contributeurs doivent s'assurer que les articles ne souffrent d'aucun conflit d'intérêt et ont reçu l'autorisation des entités auxquelles ils appartiennent. Les organisations du secteur privé, les agences internationales de santé et les autres organisations et ministères dans lesquels un contributeur nommé est employé, doivent se conformer à cette politique d'autorisation.
- **Fréquence** : Trimestrielle.

Tous les manuscrits doivent être soumis en français, accompagnés d'un résumé en français et en anglais, et respecter les recommandations détaillées dans le guide « Recommandations aux auteurs » disponible en téléchargement.

TYPES DE MANUSCRITS ACCEPTÉS

Articles de recherche originaux ou rapports complets

Présentent les résultats d'enquêtes ou d'études terminées répondant à une question majeure de santé publique au Mali. Ils synthétisent méthodes, résultats et recommandations en 1 400 mots maximum, avec un maximum de trois tableaux ou figures et dix références.

Articles d'investigation sur les épidémies, épizooties ou épiphyties

Rédigés comme des récits chronologiques, ces rapports détaillent l'alerte, l'enquête, les méthodes, les résultats (cas cliniques, laboratoire, environnement) et les mesures de contrôle. Leur structure suit celle des rapports complets et comporte jusqu'à trois tableaux ou figures et quinze références.

Notes d'orientation de politiques en santé publique

Exposent de nouvelles recommandations officielles ou politiques, en justifiant scientifiquement leur élaboration. Elles comprennent introduction, contexte, méthodes d'élaboration, preuves à l'appui, présentation des recommandations et discussion de leur impact. Limite de 1 400 mots et trois éléments visuels maximum.

Notes de terrain

Rapports brefs (≈ 500 mots) d'événements récents ou en cours (clusters de maladies, expositions, enquêtes préliminaires). Elles informent rapidement la communauté sans attendre un rapport complet. Un seul tableau, figure ou encadré est autorisé.

Notes de synthèse épidémiologique/épizootologique/épiphytologique

Offrent une vue d'ensemble des tendances, disparités ou impacts d'un problème de santé publique. Structurées pour les décideurs, elles combinent texte, tableaux et graphiques (jusqu'à trois) en 1 500 mots maximum, avec dix références.

Avis aux lecteurs

Communiquent des changements de politique éditoriale, de format ou de procédure du BSP-Mali.

Commentaires et éditoriaux

Présentent une réflexion ou un point de vue sur un sujet d'actualité en santé publique. Longueur maximale : 1 500 mots, quinze références.

Fiches techniques

Résumé de façon concise (150 – 200 mots pour le résumé, 1 500 mots au total) des données clés destinées aux praticiens et décideurs. Elles mêlent texte clair, tableaux et graphiques (trois max.) et jusqu'à dix références.

Protocoles de recherche

Détaillent les plans méthodologiques de projets à venir (cadre conceptuel, méthodes, chronogramme, budget, contraintes). Longueur jusqu'à 3 000 mots, dix références maxima.

RECOMMANDATIONS AUX ÉVALUATEURS

Les évaluateurs sont des experts dans leur domaine respectif ou expert en la matière (EM). Ils sont invités à évaluer les manuscrits soumis par les auteurs au BSP-Mali. Cette évaluation porte sur des critères d'évaluation définis par le BSP-Mali. Un canal de communication est établi concomitamment entre le Rédacteur en Chef, les évaluateurs et les auteurs. En accord avec le rédacteur en chef du BSP-Mali, un délai est fixé pour l'évaluation des soumissions par les évaluateurs. Les soumissions sont renvoyées au rédacteur en Chef par les évaluateurs avec les observations. L'auteur est invité à prendre en compte les observations des évaluateurs et l'équipe de rédaction.

La procédure de lecture est confidentielle entre les auteurs, le comité de gestion du BSP-Mali et les évaluateurs. L'article ne doit donc pas être copié ou diffusé sans l'accord préalable des auteurs et le rédacteur en Chef du BSP-Mali. En cas de conflit d'intérêt avec les auteurs, les évaluateurs sont priés de retourner le manuscrit au comité de rédaction du BSP-Mali.